

# COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 04 février 2026  
Procès-verbal n° 19

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 18 (par voie électronique) du mercredi 28 janvier 2026 sans modification.

\*\*\*\*\*

## JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

**Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Montasèvres	Poitiers 3 cités
Archigny	GJ Val de Clouère	Poitiers Asac
Availles Limouzine / Pressac	GJ Val de Vonne	Pouillé Tercé
Avanton	GJ VVM Chauvigny	Quinçay
Beaumont St Cyr	Ingrandes	Rouillé
Blanzay	Jardres	Savigny l'Evescault
Boivre	Jaunay Marigny	Sèvres Anxaumont
Bouresse / Queaux Moussac	La Chapelle Viviers	St Benoît
Brion St Secondin	La Pallu	St Christophe
Buxerolles	Les Trois Moutiers	St Léger de Montbrillais
Cenon / Vouneuil	Loudun	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Lusignan	St Saviol
Château Larcher	Migné Auxances	Stade Poitevin
Châtellerault Portugais	Montmorillon	Usson l'Isle
Châtellerault Réunionnais	Naintré	Valdivienne
Chauvigny	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Coussay les Bois	Nieul l'Espoir	Valence en Poitou OC
Dissay	Niort St Florent	Vendelogne
FC 3 vallées 86	Nouaillé	Vernon
Fleuré	Orches	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Oyré Dangé	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Paizay le Sec	Vouillé / Latillé
GJ Avenir 86	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouneuil Béruges
GJ Foot Sud 86	Pleumartin La Roche Posay	

## **DOSSIER CLASSÉ**

**Match n° 54667903 : Stade Poitevin (3) – Nouaillé (2) en Départemental 1 du 25/01/26**

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

## **DIVERS**

**Courriels des clubs de :** Archigny, Aslonnes, Avanton, Bonneuil Matours, Ingrandes, Savigné :

Réponses par courriel.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811dans les formes réglementaires définie à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**